

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle située rue de Margeon à Montanay, appartenant à madame Danièle Bravard, épouse Choussy, et nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

Cette parcelle, sise en bordure de voie, couvre une superficie de 144 mètres carrés et est à détacher d'une parcelle de plus grande étendue.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, madame Choussy céderait ce terrain au prix de 20 160 F, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

4° - Les frais d'actes notariés évalués à 3 500 F seront prélevés sur les crédits prévus au titre de la programmation pour l'exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,